

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 133**24 janvier 2002****SOMMAIRE**

A.P.M. Luxembourg S.A., Senningerberg	6366	Clamax Investment S.A., Luxembourg	6374
ABN AMRO Trust Company (Luxembourg) S.A., Luxembourg	6364	Clearstream Banking S.A., Luxembourg	6374
ABN AMRO Trust Company (Luxembourg) S.A., Luxembourg	6364	Clearstream International S.A., Luxembourg	6375
Acta Participations S.A., Luxembourg	6342	Corlo Holding S.A., Luxembourg	6373
Adilev Holding S.A., Luxembourg	6342	Costraco Holding S.A., Luxembourg	6375
Adonai S.A., Luxembourg-Kirchberg	6342	CSAM International Fund, Sicav, Luxembourg	6374
Advertising Holding Group, S.à r.l., Luxembourg	6364	Cuzinco S.A.H., Luxembourg	6376
Advisa Services, GmbH	6364	Dafofin Five S.A., Luxembourg	6377
Agemar S.A., Luxembourg	6377	Dafofin Four S.A., Luxembourg	6376
Aline International S.A., Luxembourg	6366	Dafofin One S.A., Luxembourg	6376
Anine S.A.H., Luxembourg	6366	Dafofin Six S.A., Luxembourg	6378
Aqua-Rend, Sicav, Luxembourg	6365	Dafofin Three S.A., Luxembourg	6376
Aqua-Rend, Sicav, Luxembourg	6365	Dafofin Two S.A., Luxembourg	6376
Arepo Sicav, Luxembourg	6367	Dama Holding S.A., Luxembourg	6378
Asec Manufacturing & Sales, Florange	6367	DHM Holding S.A., Luxembourg	6378
Asec Manufacturing & Sales, Florange	6367	Dhulagiri, S.à r.l., Luxembourg	6372
B.T. Communication S.A., Benelux Trading Communication S.A., Luxembourg	6369	Dokumenta S.A., Luxembourg	6378
Bartmore S.A., Luxembourg	6368	Edifac S.A., Luxembourg	6379
Beim Danté, S.à r.l., Rumelange	6368	ELCS Luxembourg S.A.	6380
Belair Assets S.A., Luxembourg	6368	Energex Engineering S.A., Luxembourg	6379
Bero S.A.H., Luxembourg	6367	Entreflor S.A., Luxembourg	6380
Betresh S.A.H., Luxembourg	6368	Entreprise Générale S.A.H., Luxembourg	6375
BIZ Soparfi, S.à r.l., Luxembourg	6338	EonTech Ventures S.A., Luxembourg	6379
Bien S.A., Luxembourg	6370	EonTech Ventures S.A., Luxembourg	6379
Biff Autowash, S.à r.l., Luxembourg	6370	Equilease International S.A., Luxembourg	6384
Bond-it, S.à r.l., Luxembourg	6370	Equilease International S.A., Luxembourg	6384
Brook Rock Holdings S.A., Luxembourg	6369	Euroconsortium de Placements Financiers (EPF) S.A.H., Luxembourg	6384
Brook Rock Holdings S.A., Luxembourg	6369	Europartners Holding S.A.	6340
Cabrera S.A., Senningerberg	6371	Faja S.A., Luxembourg	6377
Cabrera S.A., Senningerberg	6371	Far East Medical Holding S.C.A., Luxembourg	6383
Cadimex Holding S.A., Luxembourg	6372	Fialce Holding S.A.	6378
Carl's S.A., Luxembourg	6372	Finalam S.A., Luxembourg	6380
Carl's S.A., Luxembourg	6372	Finanz und Investitionsgesellschaft fuer Afrika A.G. "F.I.G.A.", Luxembourg	6383
Carl's S.A., Luxembourg	6372	K & K International, S.à r.l., Luxembourg	6342
Cendar S.A., Luxembourg	6370	Patras Holdings S.A., Luxembourg	6347
Chaussures de Sécurité Tunisie, Luxembourg	6371	Project Info S.A., Luxembourg	6361
Chenval Holding S.A., Luxembourg	6373	Team Partners Group (Luxembourg) S.A., Luxembourg	6381
Chenval Holding S.A., Luxembourg	6373	Wafa Holding S.A., Luxembourg	6338
Chenval Holding S.A., Luxembourg	6373	Wafa Holding S.A., Luxembourg	6338
Citrix Systems Capital and Finance, S.à r.l., Luxembourg	6371	Xacat Investments S.A., Luxembourg	6339
		Xacat Investments S.A., Luxembourg	6340

Wafa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.300.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2001, vol. 557, fol. 13, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 août 2001.

Signature.

(54725/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2001.

Wafa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.300.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2001, vol. 557, fol. 13, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 août 2001.

Signature.

(54726/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2001.

BIZ SOPARFI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 28, boulevard de la Pétrusse.

STATUTS

L'an deux mille un, le sept août.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch,

A comparu:

Monsieur Raoul Thill, commerçant, célibataire, demeurant à L-2320 Luxembourg, 28, Bd de la Pétrusse,

Lequel a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société peut également faire toutes opérations, commerciales et financières, mobilières et immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui en facilitent la réalisation.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de BIZ SOPARFI, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi 28, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) Euro représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq (25,-) Euro chacune.

Ces parts ont été souscrites par Monsieur Raoul Thill, prénommé. Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents (12.400,-) Euro se trouve dès-à-présent à la disposition de la société.

Pour tous besoins du fisc, le capital social correspond à cinq cent mille deux cent quinze (500.215,-) francs.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

Art. 10. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille un.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérant Monsieur Raoul Thill.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de sa constitution, s'élève à environ trente mille (30.000.-) francs.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée le comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill, F. Unsen.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, pour servir dans un but administratif.

Diekirch, le 24 août 2001.

F. Unsen.

(54738/234/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

XACAT INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 46.148.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 21 mai 2001

«... Après en avoir délibéré, et en vertu de l'autorisation lui accordée par l'assemblée générale, le conseil prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le conseil d'administration décide de supprimer la valeur nominale des actions.

2. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, le conseil d'administration décide de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social, actuellement exprimé en FRF, en euros. Ainsi, le capital social s'établit à EUR 1.051.898,22.

3. Le conseil d'administration décide d'augmenter le capital social souscrit par incorporation de bénéfices reportés de EUR 3.101,78 de sorte qu'il s'établisse à EUR 1.055.000,- sans émission d'actions nouvelles.

4. Le conseil d'administration décide de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 1.055.000,- représenté par 6.900 actions sans désignation d'une valeur nominale.»

5. Mandat est donné à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente. ...»

Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour extrait conforme

Délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 août 2001.

G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2001, vol. 556, fol. 5, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54728/220/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2001.

XACAT INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 46.148.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 août 2001.

G. Lecuit.

(54729/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2001.

EUROPARTNERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 12.750.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2001, vol. 555, fol. 69, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2001.

COMMERZBANK INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social

à Luxembourg, le mardi 5 juin 2001

En l'absence de deux membres du Conseil d'Administration dûment excusés, la séance est ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Adrien Ney, Consdorf.

En cette qualité il désigne comme secrétaire Monsieur Théo Weber, Sandweiler, et Monsieur Elmar Winter, Manternach, comme scrutateur.

Sont présents ou représentés les actionnaires mentionnés à la liste de présence signée par leur mandataire avant l'ouverture de la séance.

Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont représentées.

La liste de présence est clôturée et signée par les membres du bureau et restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur.

Monsieur le Président expose que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

1. Présentation des comptes de l'exercice 2000
2. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2000
3. Rapport du Commissaire aux Comptes/Auditeur externe
4. Approbation des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000
5. Répartition du bénéfice de l'exercice 2000
6. Conversion du capital social en euros
 - a. Conversion du capital social en euros
 - b. Augmentation du capital social d'un montant de 191,66 à 446.400,-
 - c. Ajustement du montant de la valeur nominale des actions
 - d. Augmentation des réserves légales d'un montant de 19,17 à 44.640,-
 - e. Modification de l'article 5 des statuts pour le coordonner avec les modifications entreprises
7. Quitus aux Administrateurs et à l'auditeur externe
8. Election du Conseil d'Administration
9. Désignation d'un Commissaire aux Comptes

Monsieur le Président constate que toutes les actions sont représentées et que les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués; qu'en conséquence il a pu être fait abstraction de convocation.

Quant aux termes des statuts, nul ne peut ni pour lui-même, ni comme mandataire prendre part au vote pour un nombre d'actions dépassant la cinquième partie du nombre d'actions émises ou les deux cinquièmes des actions représentées à l'Assemblée Générale, en conséquence nul ne peut prendre part au vote pour un nombre d'actions dépassant 360.

Tous les faits exposés par Monsieur le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'Assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour comme suit:

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour:

1. Monsieur le Président présente les comptes annuels de l'exercice 2000.

2. Il donne lecture du rapport du Conseil d'Administration.
 3. Ensuite, il donne lecture du rapport du Conseil d'Administration. Ces rapports ne donnent lieu à aucune observation.
 4. L'Assemblée aborde l'examen du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice clôturé le 31 décembre 2000.

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 2000 tels qu'ils lui sont présentés par le Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de répartir le bénéfice de l'exercice 2000 de la façon suivante:

- de payer un dividende de LUF 66.000,- par action, pour un total de 1.800 actions émises au 31 décembre 2000 cela donne en conséquence un montant de LUF 118.800.000,- distribué aux actionnaires,
- de reporter un montant de LUF 26.003,- au nouvel exercice de l'année 2001.

Troisième résolution

A. Par application de l'article 1^{er} de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, l'Assemblée Générale décide, avec effet au 31 décembre 2001, de convertir le capital social d'un montant de LUF 18.000.000,- en euros. Conformément au taux de conversion officiel de 40,3399 : 1, le capital social s'élève à 446.208,34.

B. En même temps, l'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de 191,66 par incorporation de bénéfices reportés. A partir du 31 décembre 2001, le capital social de la société s'élève alors à 446.400,-.

C. Conformément à cette augmentation du capital social, le montant de la valeur nominale des 1.800 actions de la société qui se chiffre à LUF 10.000,- par action à présent, est fixé à 248,- par action à partir du 31 décembre 2001.

D. En même temps, l'Assemblée Générale décide d'augmenter la réserve légale d'un montant de 19,17 à 44.640,- par incorporation de bénéfices reportés.

E. Tableau récapitulatif

	Ancien montant LUF	Ancien montant LUF	Augmentation	Nouveau montant
Capital souscrit	18.000.000,00	446.208,34	191,66	446.400,00
Nombre d'actions	1.800	1.800	1.800	1.800
Valeur nominale par action	10.000,00	247,89	0,11	248,00
Réserve légale.	1.800.000,00	44.620,83	19,17	44.640,00
Incorporation des bénéfices reportés			210,83	

F. Conformément aux modifications au-dessus, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la société à lire:

«Le capital de la société est fixé à quatre cents quarante-six mille quatre cents euros (446.400,-), représenté par mille huit cents (1.800) actions d'une valeur nominale de deux cents quarante-huit euros (248,-) chacune, toutes entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2000.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale nomme comme Administrateurs:

- Monsieur José Reig Echeveste, Madrid, Director General Adjunto del BANCO SANTANDER CENTRAL HISPANO S.A., Madrid
- Monsieur Adrien Ney, Consdorf, Administrateur-Directeur de la COMMERZBANK INTERNATIONAL S.A., Luxembourg
- Madame Monika Klöcker, Frankfurt am Main, Referentin im Beteiligungsmanagement der COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT, Frankfurt am Main

Elle désigne comme Commissaire aux Comptes pour l'année 2001 la société PricewaterhouseCoopers à Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.00 heures.

Luxembourg, le 5 juin 2001.

A. Ney / E. Winter / T. Weber
 Président / Scrutataire / Secrétaire

(54821/015/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

ACTA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.824.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2001, vol. 557, fol. 9, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2001.

Signature.

(54753/046/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

ADILEV HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 44.556.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2001, vol. 557, fol. 5, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2001.

Signature.

(54754/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

ADONAI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 52.518.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 juillet 2001:

1. que M. Marc Schmit, comptable, résidant à Kehlen, Luxembourg, a été nommé administrateur, en remplacement de M. Karl U. Sanne, démissionnaire.

2. que les mandats des administrateurs sortants, MM. Marc Schmit, Gérard Muller et Fernand Heim, ainsi que celui du commissaire aux comptes, M. Marco Ries, ont été reconduits pour un nouveau terme de six ans.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2001, vol. 557, fol. 10, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54755/521/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

K & K INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

—
STATUTES

In the year two thousand and one, on the thirtyfirst of July.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mr Klaus Helmut Landefeld, residing at Kleine Kazernestraat 9, 2514CZ The Hague, The Netherlands

here represented by Mr Alexandre Gobert, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in The Hague, on the 13 July, 2001.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of K&K INTERNATIONAL, S.à r.l..

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of a general meeting of its shareholder(s). Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the prior approval of the shareholders representing at least three quarters of the capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to non-shareholders subject to the prior approval of such transfer given by the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's object. The manager(s) is (are) appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decision of the sole shareholder - Collective Decisions of the Shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save as a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent of the net profit are set aside each year for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The profit, after deduction of the reserve, is carried forward or transferred to a special reserve unless the sole shareholder or, as the case may be, the meeting of shareholders decides that the balance is attributed to the sole shareholder or, as the case may be, distributed among the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders which will determine their powers and their compensation.

G. Applicable Law

Art. 24. For all matters not provided for in these articles of incorporation, the shareholders refer to the existing laws.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

500 shares by Mr K. Landefeld, previously qualified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of one hundred and twenty thousand Euro (EUR 120,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary. The total amount of EUR 120,000.- consists of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) contributed as share capital and one hundred and seven thousand five hundred euros (EUR 107,500.-) contributed as share premium.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2001.

Valuation

For registration purposes, the present capital, is valued at four million eight hundred and forty thousand seven hundred and eighty eight Luxembourg francs (LUF 4.840,788.-).

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one hundred thousand Luxembourg francs (LUF 100.000.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;
2. Is/are appointed manager(s) of the Company for an indefinite period:
Mrs Catherine Koch, private employee, residing in L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille un, le trente et un juillet.

Par devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

a comparu:

Monsieur Klaus Helmut Landefeld, résidant à Kleine Kazernestraat 9, 2514 CZ The Hague, The Netherlands ici représentée par Monsieur Alexandre Gobert, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à La Haye, le 13 juillet 2001,

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de K&K INTERNATIONAL S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-) représentée par cinq cent (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société n'est engagée en toutes circonstances, que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle, d'un des gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en son absence le conseil de gérance pourra

désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'Associé Unique - Décisions collectives des Associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, distribué aux associés. Cependant, l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée des associés pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

G. Loi applicable

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

cinq cents (500) parts sociales par Mr K. Landefeld, préqualifié.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de cent vingt mille euros (EUR 120.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné. Du prix total de cent vingt mille euros (EUR 120.000,-), douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) doivent être affectés au capital social et cent sept mille cinq cent euros (EUR 107.500,-) doivent être affectés à la prime d'émission.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2001.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à quatre millions huit cent quarante mille sept cent quatre-vingt huit francs luxembourgeois (LUF 4.840.788,-).

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ cent mille francs luxembourgeois (LUF 100.000,-)

Résolutions

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

2. Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Madame Catherine Koch, employée privée, demeurant à L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Gobert, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2001, vol. 130S, fol. 69, case 3. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Senningerberg, le 27 août 2001. P. Bettingen.

(54743/202/292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

PATRAS HOLDINGS, Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

STATUTES

In the year two thousand and one, on the sixteenth of August.

Before Us Maître Martine Weinandy, notary residing in Clervaux, acting in replacement of her colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present minutes.

There appeared:

1) BALTIC INVESTMENTS S.A., a company having its registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, here represented by its Director Mr Peter Conroy, company director, residing in London, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on August 16, 2001.

2) PALADIN LIMITED, a company having its administrative office at Falcon Cliff, Palace Road, Douglas, Isle of Man, here represented by its Director Mr Steve Georgala, lawyer, residing in Paris, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on August 16, 2001.

Such proxies, after signature ne varietur by the mandatories of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties («the Appearers») have decided to form amongst themselves a joint stock corporation (société anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation («the Articles»):

Chapter I**Status and Name, Registered Office, Objects, Duration, Capital, Changes in Capital and Shares**

Art. 1. Status and Name. There is hereby formed a joint stock corporation (société anonyme) called PATRAS HOLDINGS («the Company»).

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office is established in the municipality of Luxembourg and may by resolution of the Directors of the Company, be transferred from one address to another within that municipality. Transfers to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg may be effected by resolution of shareholders in Extraordinary General Meeting (as defined in Article 10).

2.2. The Board of Directors of the Company («the Board») may resolve that the Company establish branches or other offices within the Grand Duchy of Luxembourg or in any other country.

2.3. Should extraordinary events of a political, economic or social nature, which might impair the normal activities of the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, take place or be imminent, the registered office may be transferred temporarily abroad by resolution of the Board or by declaration of a person duly authorised by the Board for such purpose. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nation-

ality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, shall remain of Luxembourg nationality.

Art. 3. Objects.

3.1. The objects of the Company are the holding of participatory interests in any enterprise in whatever form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, and the control and development of such interests.

3.2. The Company shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects, subject always to the restrictions imposed by the law of 31 July 1929 on holding companies as amended.

3.3. In particular, the Company may acquire negotiable or non-negotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), and patents, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and may exploit the same by sale, transfer, exchange, licence or otherwise.

3.4. Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere.

Art. 4. Duration. Subject to the provisions of Article 27 the Company is established for an unlimited duration.

Art. 5. Capital.

5.1. The Company has an issued capital of twenty-five million US dollars (USD 25,000,000.-), divided into twelve million and five hundred thousand (12,500,000) repurchaseable shares with a par value of two US dollars (USD 2.-) each, which have been fully paid up in kind.

5.2. The Company shall have an authorised capital of two hundred and fifty million US dollars (USD 250,000,000.-).

Art. 6. Changes in Share Capital.

6.1. The Board is hereby authorised to issue further shares so as to bring the total issued capital of the Company up to the total authorised capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the deed of incorporation dated August 16, 2001 in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations». The period or extent of this authority may be extended by the Shareholders in Extraordinary General Meeting (as defined in Article 11) from time to time.

6.2. The Board is hereby authorised to determine the conditions attaching to any subscription for shares under Article 6.1 including the issue of shares as ordinary or repurchaseable shares and may from time to time resolve to effect such whole or partial increase by such means as are permitted by the law of 10 August 1915, as amended, («the Law»), including by the issue of shares upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

6.3. The Board is authorised to issue shares under and during the period referred to in Article 6.1 without the shareholders having any preferential subscription right. The price per share at which such further shares are issued shall be left to the discretion of the Board. The Board shall, however, ensure that except where such shares are issued to current shareholders pro rata to their shareholdings in the Company as at the date of such new issue, or where current shareholders otherwise agree, the price per share, at which such further shares are issued, shall not have the effect of diluting the value of shares in the Company held by current shareholders at the time of such new issue.

6.4. When the Board effects a whole or partial increase in capital in terms of the above resolutions, it shall be obliged to take steps to amend Article 5 in order to record this increase and the Board is further authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law.

6.5. Either the shareholders in general meeting or the Board of Directors are, in accordance with the provisions of Article 49-8 of the Law, permitted to issue repurchaseable shares within the limits of the unissued shares comprised in the authorised capital. The repurchaseable shares so issued may be repurchased by the Company thirty days (or such shorter period as the shareholders shall agree to) after written notice of repurchase has been served on the shareholders in accordance with the provisions of the Articles of Incorporation relating to the giving of notice of shareholders' meetings or in such other manner as the shareholders may agree to. The repurchase notice shall state the number of shares being repurchased and the repurchase price. The repurchase price per share shall not be less than the net asset value of the company divided by the number of shares in issue.

Any repurchase shall affect all shareholders pro-rata. In all other respects, the repurchaseable shares shall rank pari passu with the other shares of the company.

6.6. The authorised or issued capital may be further increased or reduced by a resolution of Shareholders in Extraordinary General Meeting.

Art. 7. Shares.

7.1. At the option of the owner, shares in the Company may be registered or issued to bearer, save where the Law prescribes registered form.

7.2. Shares may be issued, at the option of the owner, in certificates representing single shares or two or more shares.

7.3. Share certificates shall be issued to shareholders in accordance with the provisions of the Law in such form and in such denominations as the Board shall determine. Except as provided in article 7.4, certificates may only be exchanged for other certificates with the consent of the Board and subject to such conditions as the Board may determine. In the case of joint holders, delivery of a certificate to one shall be delivery to all. Share certificates shall be signed by two Directors or by one Director and one officer with due authority from the Board and registered as required by the Law. Signatures may be reproduced in facsimile form except in the case of an officer who is not a Director.

7.4. Where part only of the shares comprised in a certificate for registered shares is transferred, the old certificate shall be cancelled and a new certificate for the balance of such shares issued in lieu without charge.

7.5. The registered holder of any registered share shall be the owner of such share and the Company shall not be bound to recognise any other claim to or interest in any such share on the part of any other person.

7.6. The Company shall regard the first named of any joint holder of registered shares as having been appointed by the joint holders to receive all notices and to give an effectual receipt for any dividend payable in respect of such shares.

7.7. The Company shall not accept the registration of more than four joint holders of registered shares and in addition shall have the right at any time to suspend the exercise of any rights attached to any share until one person is designated to be, for the Company's purposes, owner of the shares.

7.8. The register of shareholders of the Company («the Register») may be closed during such time as the Board thinks fit, not exceeding, in the whole, thirty days which are business days in Luxembourg in each year. For the purpose of these Articles «business day» means a day on which banks in Luxembourg are open for business.

7.9. The Register shall be kept at the registered office and shall be open for inspection by shareholders between 10h00 and 12h00 on any business day in Luxembourg.

7.10. If a share certificate is destroyed, damaged or defaced or alleged to have been lost or stolen, a new share certificate representing the same shares may be issued to the holder upon request subject to delivery up of the old certificate or (if alleged to have been lost or destroyed) compliance with such conditions as to evidence and indemnity and the payment of out-of-pocket expenses of the Company in connection with such request as the Board may impose. If a bearer share certificate is alleged to have been lost or destroyed it will only be replaced by the Company after compliance with and subject to the provisions of the applicable law concerning the loss of bearer share certificates.

Art. 8. Transfer.

8.1. Except as stated in articles 8.2 and 9 below, shares shall not be subject to any restriction in respect of transfer and they shall be transferable free of any charge.

8.2. The Board may refuse to accept or give effect to any transfer of the Company's registered shares (other than pursuant to a normal stock exchange transaction), and may refuse to give effect to any instruction regarding the payment of dividends, if the Board, after due deliberation and at its sole discretion, believes for any reason that such transfer or instruction:

(a) has been executed or given in circumstances indicating that the shareholder concerned had not acted of his own volition; or

(b) reflects or was executed pursuant to a confiscatory or expropriatory act of a foreign authority; or

(c) reflects or was executed pursuant to a compulsory transfer under the laws of a foreign jurisdiction for no consideration or for consideration which would be regarded as inadequate in normal business practice.

8.3. The transfer of registered shares shall take effect upon an entry being made in the Register pursuant to an instrument of transfer, dated and signed by or on behalf of the transferor and the transferee or by their authorised agents, or pursuant to an instrument of transfer or other documents in a form which the Board deems in its discretion sufficient to establish the agreement of the transferor to transfer and the agreement of the transferee to accept transfer. Instruments of transfer of registered shares shall be lodged at a transfer office of the Company accompanied by the certificate or certificates in respect of such shares as are to be transferred and, if the instrument of transfer is executed by some other person on behalf of the transferor or transferee, evidence for the authority of the person so to do, and/or such other evidence as the Board may require to prove title of the transferor or his right to transfer the shares.

8.4. Any person becoming entitled to shares in consequence of the death or insolvency of any shareholder may, upon producing such evidence in respect of which he proposes to act under this Article or of his title, as the Board thinks sufficient in its discretion, be registered as a shareholder in respect of such shares or may, subject to these Articles, transfer such shares. Where joint holders are registered holders of a share or shares then in the event of the death of any joint holder and in the absence of an appropriate amendment in the register at the request of the legal successor of the deceased joint holder and the remaining joint holder or holders, the remaining joint holder or holders shall be, for the Company's purposes, the owner or owners of the said share or shares and the Company shall recognise no claim in respect of the estate of any deceased joint holder except in the case of the last survivor of such joint holders.

8.5. The Company will make no charge in respect of the registration of a transfer or any other document relating to the right of title to any share.

8.6. The Board may require indemnities from any person requesting it to exercise its powers as described in the present article 8.

Chapter II

Administration and Supervision

Art. 9. General Meetings of Shareholders («General Meetings»).

9.1. The annual General Meeting shall be held, at the registered office of the Company, on the second Thursday in the month of May at 5.00 p.m. in Luxembourg or at any other place indicated in the convening notice of the meeting.

If this day is not a business day, the meeting shall be held on the next business day at the same time. For the purpose of these Articles «business day» means a day on which banks in Luxembourg are open for business. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

9.2. All General Meetings shall be held either at the registered office of the Company or at any other place in Luxembourg as indicated in the convening notice issued by the Board or the Commissaire (as defined in Article 20).

9.3. Notice of General Meetings shall set out the date, place and time of the meeting and the agenda of the meeting and shall:

(a) where there are bearer shares in issue, be published by insertion twice eight days apart and at least eight days before the meeting in the Mémorial and in a newspaper of Luxembourg and shall be sent by ordinary post or otherwise served on all registered shareholders, at their last known address of record, at least 21 days prior to the date of the meeting excluding the day of posting and the day of the meeting; and

b) be sent by registered post to all registered shareholders, at their last known address of record, at least 21 days prior to the date of the meeting excluding the day of posting and the day of the meeting.

The Agenda for an Extraordinary General Meeting shall also describe any proposed changes to the Articles and, in the case of a proposed change of the object or the form of the Company or a proposed increase of commitments of shareholders, set out the full text of the proposed amendments.

The non-receipt of a Notice of General Meeting sent to addresses of shareholders recorded in the register by any person entitled to receive such Notice shall not invalidate the proceedings at that meeting.

Where all the shareholders are present or represented and acknowledge having had prior notice of the agenda submitted for their consideration, the General Meeting may take place without convening notices.

9.4

(a) General and Extraordinary General Meetings shall be presided over by the Chairman or a Vice-Chairman of the Board (the «Chairman» or «Vice-Chairman» respectively) of the Company or, failing them, by a Director appointed by the Board. In the event that no Director is present at the meeting the Chairman of the meeting shall be elected by a majority of shareholders present (or represented) and voting. The agenda for such meetings shall be drawn up by the Board and shall be set forth in the convening notice.

(b) The minutes of any General and Extraordinary General Meeting will be recorded by the secretary of the meeting, who need not be a shareholder and who shall be elected by the meeting, and, unless any shareholder who is present in person or is represented by proxy wishes to exercise his right to sign the minutes, the minutes will be signed by the Chairman and the Secretary only. The minutes shall record:

- (i) that due notice of the meeting had been properly given to (or had been waived by) all shareholders;
- (ii) the number of shareholders present or represented and whether or not the meeting was quorate; and
- (iii) if the meeting was quorate, that it was properly constituted and could validly deliberate on the matters set out in the agenda.

(c) Only if a majority of shareholders present or represented at the meeting so resolve, shall scrutineers be appointed and an attendance list recording those shareholders present or represented be kept. In all other circumstances, the Chairman and the Secretary of the meeting shall be responsible for ensuring and recording in the minutes that all requirements have been or are met as to proper notice, quorum and the required majority for the valid adoption of resolutions.

9.5. The Board shall prescribe the conditions to be met by shareholders in order to attend and vote at a General or an Extraordinary General Meeting including (without limiting the foregoing) the record date for determining the shareholders entitled to receive notice of and to vote at any such meetings and the conditions upon which holders of bearer shares shall be entitled to attend such meetings.

9.6. Every shareholder may vote in person or be represented by a proxy, who need not be a shareholder. A corporate shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer.

9.7. Every shareholder shall have the right to one vote for every share held in the Company. Resolutions of General Meetings shall be passed by a majority vote of members present or represented. Except on proposals to change the nationality of the Company or to increase commitments of shareholders, which shall require the unanimous consent of all shareholders of the Company, resolutions of Extraordinary General Meetings amending articles of incorporation shall be passed by the affirmative vote of two thirds of members present or represented.

Art. 10. Powers of General Meetings. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The resolutions passed by such a meeting shall be binding upon all the shareholders. The General Meeting shall have the fullest powers to authorise or ratify all acts taken or done on behalf of the Company.

Art. 11. Extraordinary General Meeting. A General meeting called in order to amend these Articles, or to do anything required either by law or by these Articles to be done at a meeting which meets certain specified conditions as to notice, quorum and majority required by law, is referred to in these Articles as an «Extraordinary General Meeting». Subject to the agenda and voting requirements referred to in Articles 9.3 and 11 hereof respectively, all or any of the provisions of these Articles may be amended by an Extraordinary General Meeting.

Chapter III

Board of Directors and Commissaire

Art. 12. Directors.

12.1. The Company shall be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders («the Board»).

12.2. The Directors shall be appointed by a General Meeting for a period of no more than six years but they shall be eligible for re-election. Directors may be dismissed at any time by such General Meeting.

12.3. In the event of a vacancy on the Board arising otherwise than on the occasion of a General Meeting, the remaining Directors meeting together may appoint provisionally a replacement whose term of office shall expire at the next General Meeting.

12.4. Notwithstanding any vacancy, the continuing Directors at any time may act as the Board, but if and so long as the number of Directors is reduced below the minimum number fixed by or in accordance with these Articles, the continuing Directors or Director may act together for the purpose of summoning General Meetings or of filling such vacancies, but not for any other purpose.

Art. 13. Board Chairman and Vice Chairmen. The Board shall elect a Chairman of the Company from among its members. It may elect one or several Vice Chairmen. In the absence of the Chairman, the Board will be chaired by a Vice Chairman and, failing him, by a Director elected by the Directors present at the meeting.

Art. 14. Board Meetings.

14.1. The Board shall meet when called to do so by a Director.

14.2. A Director may attend a meeting of the Board physically or by conference telephone or may be represented by another Director to whom a proxy has been given. A Director attending in any such manner shall be deemed present at the meeting. The Board may validly deliberate on the matters before it and take decisions only if at least a majority of its members are present or represented.

14.3. A proxy may be given in writing, including telegram, telecopied message, telex or any other means of communication generally accepted for business purposes.

14.4. In case of urgency, Directors may record their vote by letter, telegram, telex or telecopied message.

Art. 15. Powers of the Board.

15.1. The Board shall have full power to perform all such acts as are necessary or useful to further the objects of the Company.

15.2. The Board has the widest powers to act on behalf of and in the interest of the Company including all acts of management of, or of disposition on behalf of the Company. All matters which are not expressly reserved for the General or Extraordinary Meeting by law or by these Articles fall within the scope of the Board's authority and power.

Art. 16. Resolutions of the Board.

16.1. Resolutions of the Board shall only be adopted by a majority of the votes cast. Decisions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting.

16.2. Written resolutions in one or more counterparts signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held.

16.3. Copies or extracts of the minutes shall be signed by one Director or any other officer designated for such purpose by the Board.

Art. 17. Delegation of the Powers of the Board.

17.1. The Board may generally or from time to time delegate all or part of its powers regarding daily management either to an executive or other committee or committees whether or not comprising Directors and to one or more Directors, managers or other agents, who need not necessarily be shareholders and may grant authority to such committees, Directors, managers, or other agents to subdelegate. The Board shall determine the powers and special remuneration attached to this delegation of authority.

17.2. If authority for day-to-day management is delegated to a single Director, the prior consent of the General Meeting is required.

17.3. The Board may also confer any special powers on one or more attorneys or agents of its choice.

17.4. The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of any two Directors or by the single signature of any person appointed with special powers pursuant to Article 17 in relation to the exercise of those special powers.

Art. 18. Directors' interests.

18.1. No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a Director, associate, officer or employee of such other corporation, firm or other entity.

18.2. Any Director or officer who is a Director, officer or employee of any corporation, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

18.3. In the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such Director or officer shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or form part of any quorum or vote on any such transaction; such transaction, and such Director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding General Meeting.

Art. 19. Indemnity and Responsibility.

19.1. Subject to article 19.3., every Director and other officer, servant or agent of the Company shall be indemnified by the Company against, and it shall be the duty of the Board out of the funds of the Company to pay all damages, charges, costs, losses and expenses which any such Director, officer, servant or agent may incur or become liable to by reason of any contract entered into or act or deed done or omitted by him as such Director, officer, servant or agent in connection with any action or proceeding (including any proceedings in respect of any matter mentioned in Article 19.3.(a)) which are unsuccessful or which are settled, provided in the latter case, the legal adviser to the Company advises that in his opinion, had the matter proceeded to final judgment, the Director, officer, servant or agent would not have been liable in respect of such matter mentioned in Article 19.3.(a) to which he may be made a party by reason of his having acted as such or by reason of his having been, at the request of the Company, a director or officer of any other company of which the Company is a direct or indirect shareholder and in respect of which he is not entitled to be otherwise fully indemnified, or in any way in the discharge of his duties including travelling expenses.

19.2. Subject to article 19.3., no Director, officer, servant or agent of the Corporation shall be liable for the acts, receipts, neglects or defaults of any other Director, officer, servant or agent or for joining in any receipt or other act for conformity, or for any loss or expense happening to the Company through the insufficiency or deficiency of title to any property acquired by order of the Board for or on behalf of the Company, or for the insufficiency or deficiency of any security in or upon which any of the moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage arising from the bankruptcy, insolvency or wrongful act of any person with whom any moneys, securities or effects shall be

deposited, or for any loss or damage occasioned by any error of judgment or oversight on his part or for any other loss, damage or misfortunes whatever which shall happen in the execution of the duties of his office or in relation thereto.

19.3.

a) A Director shall be liable and shall not be indemnified by the Company in respect of loss or damage:

(i) to the Company, when the same is finally adjudged in legal proceedings to have occurred through his own gross negligence or wilful act or default; or

(ii) to the extent provided in the Law but no further, to the Company or to third parties when the same is finally adjudged in legal proceedings to have resulted from any breach of the Law or of these Articles unless the Director did not participate in such breach, unless no fault is attributable to the Director and unless the Director notifies the breach to the next General Meeting.

(b) Should any part of article 19.1. or 19.2. be invalid for any reason, or should any rule of law modify the extent to which such articles may be applied, the Articles shall nevertheless remain valid and enforceable to the extent that they are not invalid or modified.

Art. 20. Commissaire.

20.1. The financial situation of the Company shall be monitored and its books of account verified by a Commissaire who may be the auditor of the Company but who shall not otherwise be associated with the Company.

20.2. The Commissaire shall be appointed by the General Meeting for a period ending at the date of the next Annual General Meeting and until his successor is elected. The Commissaire shall remain in office until re-elected or until his successor is elected.

20.3. The Commissaire in office may be removed from office at any time by the General Meeting with or without cause.

20.4. In the event that the criteria laid down by the Law are met, the Commissaire shall be replaced by a «réviseur d'entreprises» to be appointed by the General Meeting from the members of the «Institut des Réviseurs d'Entreprises».

Art. 21. Remuneration of Directors and Commissaire. The General Meeting may allocate to the Directors and Commissaire fixed or proportional emoluments and attendance fees, to be charged to general expenses.

Chapter IV

Financial Year, Financial Statements, Appropriation of Profits

Art. 22. Financial Year. The financial year of the Company shall commence on the first day of January in each year and end on the last day of December of the same year.

Art. 23. Financial Statements.

23.1. The Board shall prepare a balance sheet and profit and loss account of the Company in respect of each financial year.

23.2. Every balance sheet and profit and loss account shall be drawn up in accordance with generally accepted accounting principles and the applicable law.

Art. 24. Adoption of Accounts.

24.1. The annual General Meeting shall be presented with reports by the Directors and Commissaire and shall consider and, if it thinks fit, adopt the balance sheet and profit and loss account.

24.2. After adoption of the balance sheet and profit and loss account, the annual General Meeting may by separate vote discharge the Directors and Commissaire from any and all liability to the Company in respect of any loss or damages arising out of or in connection with any acts or omissions by or on the part of the Directors and Commissaire made or done in good faith and without gross negligence. A discharge shall not be valid should the balance sheet contain any omission or any false or misleading information distorting the real state of affairs of the Company or record the execution of acts not specified in these Articles unless they have been specifically indicated in the convening notice.

Art. 25. Appropriation of Profits.

25.1. The surpluses, as shown in the accounts, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciation, shall constitute the net profit of the Company.

25.2. From the net profit thus determined shall be deducted five per cent, to be appropriated to the legal reserve. This deduction shall cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund shall have reached one tenth of the subscribed share capital. The appropriation of the balance of the profit, after provision for taxation, if applicable, has been made, shall be determined by the annual General Meeting upon proposal by the Board.

25.3. This appropriation may include the distribution of dividends, creation or maintenance of reserve funds and provisions, and determination of the balance to be carried forward.

25.4. Any dividends distributed shall be paid at the places and at the time fixed by the Board. The General Meeting may authorise the Board to pay dividends in any currency and, at its sole discretion, fix the rate of conversion of the dividends into the currency of the actual payment.

25.5. No dividend may be declared by the General Meeting unless the Company is able to meet the criteria of liquidity laid down by Article 72.3 of the amended Law of August 10, 1915.

Art. 26. Interim Dividends. Payment on account of dividends may be made in accordance with the provisions of the Law as it may apply at the time such payment is made.

Chapter V

Dissolution and Liquidation

Art. 27. Dissolution. The Extraordinary General Meeting may at any time decide to dissolve the Company. The General Meeting shall determine the method of liquidation and shall appoint one or several liquidators to deal with all

the assets of the Company and to settle the liabilities of the Company. From the net assets arising out of the liquidation and settlement of liabilities there shall be deducted a sum required for the reimbursement of the paid-up and non-redeemed amount of the shares.

The balance shall be allocated equally between all the shares.

Chapter VI General

Art. 28. Applicable Law. Save as otherwise stated in these Articles, the Law of 10 August 1915 on commercial companies and the Law of 31 July 1929 on holding companies, both as amended, shall apply.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and end on 31 December 2001.

The first annual general meeting shall be held in 2002.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having been drawn up as aforesaid, the Appearers undertook to subscribe for the following shares:

1) PALADIN LIMITED, prenamed, one share.	1
2) BALTIC INVESTMENTS S.A., prenamed, twelve million four hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine shares.	12,499,999
Total: twelve million and five hundred thousand shares.	12,500,000

All shares have been entirely paid up by a contribution in kind by BALTIC INVESTMENTS S.A. of its following assets and liabilities:

- 100 shares in the capital of BALTIC OVERSEAS FINANCE LTD;
- 100 shares in the capital of PATRAS HOLDINGS LTD;
- receivables in the amount of GBP 50,078,585.- against BALTIC OVERSEAS FINANCE LTD and PATRAS HOLDINGS LTD;
- cash at bank in the amount of GBP 37,126,854.-.

The value of such contribution in kind, which amounts to USD 122,645,915.- is allocated for USD 25,000,000.- to the capital of the Company and for USD 97,645,915.- to a share premium account.

In accordance with Articles 26-1 and 32-1 (5) of the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, this contribution in kind has been reported on August 14, 2001 by FIDUCIAIRE MONTBRUN REVISION, S.à r.l., réviseurs d'entreprises in Luxembourg, which report, after signature ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said report has the following conclusions:

«Conclusion

On the basis of the verifications described above, we do not have any remarks on the valuation of the contribution which corresponds at least to the number and the nominal value and the share premium of the shares to be issued.»

Statement

The notary, executing these documents declares that he has verified the conditions laid down in Article 26 of the Law of 10 August 1915, as amended, confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of Article 27 of the said Law.

Constitutive meeting

The Appearers, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold a General Meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) That the number of Directors be fixed at five.
- 2) That the number of Commissaires be fixed at one.
- 3) That the term of office of the Directors and the Commissaire shall be until the annual General Meeting of the Company to be held in May 2002.
- 4) That there be appointed as Directors:
 - a) Mr Michael Goddard, company director, with professional address at 25-26, Albemarle Street, London W1X 4AD, United Kingdom,
 - b) Mr Peter Conroy, company director, with professional address at 25-26, Albemarle Street, London W1X 4AD, United Kingdom,
 - c) Mr Steven Georgala, lawyer, with professional address at 35, rue de la Boétie, F-75008 Paris,
 - d) Mr David Harvey, director, residing in Gibraltar, 2B Gardiners Road, Rock House, and
 - e) Ms Kristel Segers, company director, residing at 1, rue Henri Schnadt, L-1015 Luxembourg.
- 5) That there be appointed as Commissaire:

BDO LUXEMBOURG, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, a company with registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
- 6) That the registered office of the Company be at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Valuation

For all purposes the contribution in kind is valued together with the share premium at five billion four hundred and twenty-nine million six hundred and eighty-one thousand eight hundred and thirty-two (5,429,681,832.-) Luxembourg francs.

Estimate of formation expenses

The Appearers declare that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to three hundred and thirty thousand (330,000.-) Luxembourg francs.

Contribution tax

Since the contribution in kind consists of a part of the transfer to different companies of all the assets and liabilities of the company BALTIC INVESTMENTS S.A., incorporated in the European Union, the Company refers to Article 4-1 of the Law dated 29th December 1971, which provides for contribution tax exemption in such case.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first hereinbefore mentioned.

The document having been read to the mandatory of the Appearers, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le seize août.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) BALTIC INVESTMENTS S.A., une société ayant son siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, ici représentée par son administrateur Monsieur Peter Conroy, administrateur de société, demeurant à Londres, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 16 août 2001.

2) PALADIN LIMITED, une société ayant son siège administratif à Falcon Cliff, Palace Road, Douglas, Ile de Man, ici représentée par son administrateur Monsieur Steve Georgala, juriste, demeurant à Paris, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 16 août 2001.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par les mandataires des comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme conformément aux statuts ci-dessous:

Chapitre I^{er}**Nom, Siège Social, Objet, Durée, Capital, Modifications du Capital, Actions**

Art. 1^{er}. Statut et Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PATRAS HOLDINGS («la Société»).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut par décision du Conseil d'Administration être transféré d'une adresse à une autre endéans cette commune. Des transferts à un autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg peuvent être effectués par une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires (telle que définie à l'article 10).

2.2. Le Conseil d'Administration («le Conseil») pourra décider l'établissement de filiales ou d'autres bureaux de la société à l'intérieur ou à l'extérieur du Grand-Duché.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sur résolution du Conseil ou sur déclaration d'une personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera de nationalité luxembourgeoise.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, au Grand-Duché du Luxembourg ou dans des sociétés étrangères, ainsi que le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

3.2. La Société aura tous pouvoirs quelconques nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites de la loi modifiée du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding.

3.3. La Société peut notamment acquérir des valeurs mobilières de toutes espèces négociables ou non (y inclus celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou communale) et des brevets, que ce soit par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière et les exploiter par voie de vente, cession, échange licence ou autrement.

3.4. Toute activité exercée par la Société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs.

Art. 4. Durée. La durée de la Société est illimitée, sous réserve des dispositions de l'article 27.

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt-cinq millions de dollars US (USD 25.000.000,-), divisé en douze millions cinq cent mille (12.500.000) actions rachetables d'une valeur nominale de deux dollars US (USD 2,-) chacune, entièrement libérées en nature.

5.2. Le capital autorisé de la Société est établi à deux cent cinquante millions de dollars US (USD 150.000.000,-).

Art. 6. Modifications du Capital Social.

6.1. Le Conseil est autorisé à émettre des actions supplémentaires de façon à ce que le total du capital social souscrit et émis de la Société atteigne le total du capital autorisé, en une fois ou en tranches successives à la seule discrétion du Conseil et à accepter des souscriptions pour ces actions endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte de constitution du 16 août 2001 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. La durée ou l'extension de ce pouvoir peut être prolongée de temps en temps par les actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire (telle que définie à l'article 11).

6.2. Le Conseil est également autorisé à fixer les conditions de toute souscription d'actions conformément à l'article 6.1., y compris l'émission d'actions ordinaires ou rachetables et à décider de temps en temps l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation par les moyens autorisés par la loi modifiée du 10 août 1915 («la Loi»), y compris par l'émission d'actions résultant de la conversion de bénéfice net de la société en capital et l'attribution aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

6.3. Le Conseil est autorisé à émettre des actions pendant la période dont il est fait référence à l'article 6.1. sans que les actionnaires aient un droit de souscription préférentiel. Le prix par action auquel ces actions supplémentaires seront émises sera laissé à la discrétion du Conseil. Le Conseil s'assurera cependant que, excepté dans le cas où ces actions seront émises aux actionnaires existants proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent dans la société au moment de la nouvelle émission, ou si les actionnaires existants en conviennent autrement, le prix par action, auquel ces actions supplémentaires seront émises, n'aura pas pour effet de diminuer la valeur des actions de la Société détenues par les actionnaires existants au moment de la nouvelle émission.

6.4. Lorsque le Conseil effectuera une augmentation totale ou partielle de capital dans le cadre des résolutions précitées, il sera tenu de faire modifier l'article 5 des statuts de manière à refléter cette augmentation; le Conseil sera en outre autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en oeuvre et la publication de cette modification en concordance avec la loi.

6.5. Soit les actionnaires réunis en Assemblée Générale soit le Conseil sont autorisés, en conformité avec les dispositions de l'article 49-8 de la Loi, d'émettre des actions rachetables dans le cadre du capital autorisé. Les actions rachetables ainsi émises peuvent être rachetées par la Société trente jours (ou toute autre période plus courte acceptée par les actionnaires) après l'envoi d'un avis de rachat adressé aux actionnaires conformément aux dispositions des statuts concernant les convocations aux assemblées générales ou de toute autre manière convenue par les actionnaires. L'avis de rachat indiquera le nombre d'actions devant être rachetées ainsi que le prix de rachat. Le prix de rachat par action ne pourra être inférieur à la valeur nette d'inventaire de la Société divisée par le nombre d'actions émises. Tout rachat concernera tous les actionnaires proportionnellement. A tous autres égards, les actions rachetables rangeront pari passu avec les autres actions de la Société.

6.6. Par ailleurs, le capital autorisé ou émis peut encore être augmenté ou réduit par résolutions des actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire.

Art. 7. Actions.

7.1. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

7.2. Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

7.3. Les certificats d'actions seront émis aux actionnaires selon les dispositions de la loi dans la forme et les dénominations déterminées par le Conseil. Excepté dans le cas prévu à l'article 7.4., les certificats pourront seulement être échangés contre d'autres avec le consentement du Conseil et sous réserve des conditions déterminées par le Conseil. Dans le cas de codétenteurs, la remise d'un certificat à l'un d'entre eux équivalra à la remise à tous. Les certificats seront signés par deux administrateurs ou par un administrateur et un agent dûment autorisé par le Conseil et enregistré comme la loi le requiert. Les signatures pourront être reproduites sous forme de facsimilé sauf dans le cas où l'agent n'est pas administrateur.

7.4. Lorsqu'une partie seulement des actions représentées par un certificat d'actions nominatives est transférée, l'ancien certificat sera annulé et un nouveau certificat représentant le solde des actions sera émis en remplacement, sans frais.

7.5. Le détenteur déclaré d'une action nominative sera le propriétaire de cette action et la société ne sera nullement tenue de reconnaître les revendications ni les intérêts suscités par cette action qui émaneraient de qui que ce soit d'autre.

7.6. La Société considérera la première personne citée parmi les codétenteurs d'actions nominatives comme ayant été désignée par les copropriétaires pour recevoir toutes les convocations et donner en bonne et due forme un reçu pour tout dividende payable afférent à ces actions.

7.7. La Société n'acceptera pas d'enregistrer plus de quatre codétenteurs d'actions nominatives et en outre aura le droit à tout moment de suspendre l'exercice des droits rattachés à une action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée, aux fins de la Société, comme étant le propriétaire des actions.

7.8. Le registre des actionnaires de la Société («le registre») pourra être clôturé pendant la durée que le Conseil jugera bon, sans excéder, en tout et pour chaque année, une durée de trente jours qui sont des jours ouvrables à Luxembourg. Pour les besoins de ces statuts, un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg.

7.9. Le registre sera conservé au siège social de la Société et sera disponible pour inspection par les actionnaires tous les jours ouvrables à Luxembourg entre 10h00 et 12h00.

7.10. Lorsqu'un certificat d'action nominative aura été détruit, endommagé ou lacéré ou apparemment perdu ou volé, un nouveau certificat d'actions représentant les mêmes actions peut être émis au détenteur sur demande, sous réserve de la délivrance de l'ancien certificat ou (s'il a été apparemment perdu ou détruit) en conformité avec les conditions, à la discrétion du Conseil quant à la preuve, à l'indemnisation et au paiement des dépenses courantes de la Société. Si un certificat d'action au porteur a été apparemment perdu ou détruit, il ne sera remplacé par la Société qu'après observation des dispositions de la loi applicable sur la perte des certificats d'actions au porteur.

Art. 8. Transfert.

8.1. Excepté pour ce qui est indiqué dans les articles 8.2. et 9. ci-dessous, les actions ne seront pas soumises à des restrictions en ce qui concerne leur transfert et elles seront cessibles libre de tous frais.

8.2. Le Conseil pourra refuser d'accepter ou donner effet à tout document de transfert d'actions nominatives de la Société (autre que celui résultant d'opérations boursières courantes) et peut refuser de donner effet à toute instruction relative au paiement de dividendes si le Conseil, après délibération et à sa seule discrétion, est d'avis, pour quelque raison que ce soit, que ce document de transfert ou cette instruction:

(a) a été exécuté ou donné en des circonstances montrant que l'actionnaire concerné n'a pas agi de son plein gré; ou
 (b) reflète ou a été exécuté conformément à un acte de confiscation ou d'expropriation d'une autorité étrangère; ou
 (c) reflète ou a été exécuté conformément à un transfert forcé en vertu de la loi d'une juridiction étrangère effectué sans dédommagement ou avec un dédommagement considéré comme insuffisant dans la pratique courante des affaires normales.

8.3. Le transfert d'actions nominatives prendra effet avec une inscription faite dans le registre sur base d'un acte de transfert, daté et signé par et pour le compte du cédant et du cessionnaire ou par leur agent autorisé à ces fins, ou suivant un acte de transfert ou d'autres documents que le Conseil jugera à sa discrétion suffisants pour établir l'accord du cédant pour transférer et du cessionnaire pour accepter. Les actes de transfert d'actions nominatives resteront au bureau de transfert de la Société et seront accompagnés par le ou les certificats relatifs aux actions à transférer et, si l'acte de cession est exécuté par une autre personne pour le compte du cédant ou du cessionnaire, la preuve de l'autorisation pour cette personne de la faire, et/ou toute autre preuve que le Conseil exigera pour témoigner du titre de propriété du cédant ou de son droit de céder les actions.

8.4. Toute personne ayant droit à des actions suite au décès ou à l'insolvabilité d'un actionnaire pourra, en donnant la preuve en vertu de laquelle elle accepte d'agir selon cet article ou selon son titre, comme le Conseil le juge à sa discrétion suffisant, être enregistrée en tant qu'actionnaire de ces actions ou pourra, sous réserve de ces articles, céder les actions. Lorsque des codétenteurs sont les actionnaires nominatifs d'une ou de plusieurs actions, dans le cas du décès de l'un des codétenteurs et en l'absence d'une modification adéquate dans le registre à la demande du successeur légal du copropriétaire décédé et du ou des co-détenteurs subsistant, le ou les codétenteurs subsistant seront, pour les fins de la Société, le ou les propriétaires de la ou des actions et la société ne reconnaîtra aucune plainte concernant la succession de tout codétenteur décédé sauf lorsqu'il s'agit du dernier survivant des codétenteurs.

8.5. La Société ne prélèvera pas de frais pour l'inscription d'une cession ou tout autre document ayant trait au droit de propriété d'une action.

8.6. Le Conseil peut demander des dédommagements de toute personne lui demandant d'exercer ses pouvoirs tels que décrits dans le présent article 8.

Chapitre II Administration et Surveillance

Art. 9. Assemblée Générale des Actionnaires («Assemblées Générales»).

9.1. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de mai à 17.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure. Pour les besoins de ces statuts un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger, si le Conseil juge définitivement et sans appel que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

9.2. Toutes les assemblées générales seront tenues soit au siège social de la société, soit à tout autre endroit dans la commune de Luxembourg indiqué dans la convocation faite par le Conseil ou le commissaire (comme indiqué à l'article 20).

9.3. Les convocations aux assemblées générales indiqueront la date, le lieu et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et:

(a) seront en cas d'émission d'actions au porteur, soit publiées par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle et au moins huit jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg et seront envoyées par courrier ordinaire ou autrement transmises à tous les actionnaires déclarés, à leur dernier domicile connu, au moins vingt et un jours avant la date de la réunion à l'exclusion du jour de remise à la poste et du jour de la réunion; ou

(b) soit seront envoyées par lettre recommandée à tous les actionnaires déclarés, à leur dernier domicile connu, au moins vingt et un jours avant la date de la réunion à l'exclusion du jour de remise à la poste et du jour de la réunion.

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire indiquera les modifications de statuts proposées et, dans le cas où il est proposé de changer l'objet ou la forme de la Société ou d'accroître les engagements des actionnaires, contiendra le texte intégral des modifications proposées.

La non-réception de convocations à une assemblée générale envoyées aux adresses des actionnaires inscrits dans le registre par toute personne habilitée à recevoir une convocation n'invalidera pas le déroulement des assemblées.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et reconnaissent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour soumis à leur considération, l'assemblée générale peut avoir lieu sans avis de convocation.

9.4.

(a) Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires seront présidées par le président ou un vice-président du Conseil («le Président ou le Vice-Président respectivement») de la Société ou, à défaut, par un administrateur désigné par le Conseil. Au cas où aucun administrateur n'est présent à l'assemblée, le président de l'assemblée sera élu à la majorité par les actionnaires présents (ou représentés) et votant. Les ordres du jour de ces assemblées seront établis par le Conseil et seront indiqués dans les avis de convocation.

(b) Les procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires seront consignés par le secrétaire de l'assemblée, qui peut ne pas être actionnaire et qui sera nommé par l'assemblée et, sauf si un actionnaire présent en personne ou représenté par procuration désire exercer son droit de signer les procès-verbaux, les procès-verbaux seront signés par le président et le secrétaire seulement. Les procès-verbaux mentionneront :

- (i) qu'un avis de convocation à l'assemblée a été donné en due forme à tous les actionnaires (ou qu'ils y ont renoncé);
- (ii) le nombre des actionnaires présents ou représentés et si l'assemblée a atteint le quorum; et
- (iii) si le quorum a été atteint, que l'assemblée a été valablement constituée et pourra valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

(c) Seulement dans le cas où une majorité des actionnaires présents à l'assemblée le décide, des scrutateurs seront désignés et une liste de présence énumérant les actionnaires présents ou représentés sera dressée. En toutes autres circonstances, le président et le secrétaire de l'assemblée seront responsables pour assurer et le mentionner dans les procès-verbaux que toutes les exigences relatives à la convocation, le quorum et la majorité requise pour l'adoption valable des résolutions ont été observées.

9.5. Le Conseil prescrira les conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour prendre part et voter à une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, y compris (sans limiter ce qui précède) la date pour déterminer les actionnaires devant recevoir un avis de convocation et pouvant voter à ces assemblées ainsi que les conditions suivant lesquelles les actionnaires au porteur pourront assister à l'assemblée.

9.6. Tout actionnaire peut voter en personne ou être représenté par un mandataire, actionnaire ou non. Un actionnaire personne morale peut exécuter une procuration sous le contrôle d'un agent dûment autorisé.

9.7. Tout actionnaire aura droit à une voix pour chaque action qu'il détient dans la Société. Les résolutions des assemblées générales seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Excepté les propositions pour changer la nationalité de la société ou pour accroître les engagements des actionnaires qui devront être adoptées à l'unanimité de tous les actionnaires de la Société, les résolutions des assemblées générales extraordinaires modificatives de statuts devront être prises à une majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 10. Pouvoirs des Assemblées Générales. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Les décisions prises à une telle assemblée engageront tous les actionnaires. L'assemblée générale aura les pouvoirs les plus étendus pour autoriser ou approuver tous les actes faits ou exécutés pour le compte de la Société.

Art. 11. Assemblée Générale Extraordinaire. Une assemblée générale, convoquée pour modifier les statuts ou pour faire un acte requis ou bien par la loi ou bien par les statuts pour être fait lors d'une assemblée qui remplit les conditions spécifiques de convocation, de quorum et de majorité requises par la loi, est désignée dans les présents statuts par «Assemblée Générale Extraordinaire». Sous réserve de l'ordre du jour et des conditions de vote mentionnés dans les Articles numérotés respectivement 9.3. et 11. des présents statuts, toutes ou quelques-unes des dispositions prévues dans ces statuts peuvent être modifiées par une assemblée générale extraordinaire.

Chapitre III

Conseil d'Administration et Commissaire

Art. 12. Conseil d'administration.

12.1. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non («le Conseil»).

12.2. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut dépasser six ans mais ils sont rééligibles. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

12.3. En cas de vacance d'une place d'administrateur autrement qu'à l'occasion d'une assemblée générale, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; ce mandat expirera à la prochaine assemblée générale.

12.4. Nonobstant toute vacance, les Administrateurs encore en place peuvent agir comme Conseil, mais si et aussi longtemps que le nombre des Administrateurs est réduit à un nombre inférieur à celui fixé par les présents statuts ou en conformité avec ceux-ci, le ou les Administrateurs restants peuvent agir ensemble aux fins de convoquer des Assemblées Générales ou pour combler ces vacances, mais pour aucune autre fin.

Art. 13. Présidence et Vice-Présidence du Conseil. Le Conseil désignera parmi ses membres un président. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un vice-président ou à défaut à un administrateur présent, élu par ses pairs présents à la réunion.

Art. 14. Réunions du Conseil.

14.1. Le Conseil se réunit sur convocation d'un administrateur.

14.2. Un administrateur peut prendre part à une réunion en étant présent en personne ou par conférence téléphonique ou en étant représenté par un autre administrateur à qui une procuration a été donnée. Un administrateur prenant part à une délibération de cette manière sera censé être présent à la réunion. Le Conseil peut valablement délibérer sur

l'ordre du jour et prendre des décisions seulement si au moins une majorité de ses membres est présente ou représentée.

14.3. Une procuration peut être donnée par écrit, y compris par télégramme, télécopieur ou télex ou tout autre moyen de communication généralement accepté dans les affaires.

14.4. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, télégramme, télex ou télécopieur.

Art. 15. Pouvoirs du Conseil.

15.1. Le Conseil a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

15.2. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale ou extraordinaire par la loi ou par les présents statuts tombe dans le cadre de sa compétence.

Art. 16. Décisions du Conseil.

16.1. Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de l'assemblée.

16.2. Des résolutions écrites en un ou plusieurs documents signés par tous les membres de Conseil seront aussi valables et effectives que celles prises en réunion tenue régulièrement.

16.3. Les copies ou extraits des procès-verbaux seront signés par un administrateur ou toute personne désignée à ces fins par le Conseil.

Art. 17. Délégation des Pouvoirs du Conseil.

17.1. Le Conseil peut déléguer d'une façon générale ou de temps en temps tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière soit à un comité exécutif ou autre comité ou comités comprenant ou non des administrateurs ou à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires et il peut donner pouvoir à ces comités, administrateurs, directeurs ou autres agents pour sous-déléguer. Le Conseil déterminera les pouvoirs et la rémunération spéciale de cette délégation de pouvoir.

17.2. S'il y a délégation de pouvoir en faveur d'un ou de plusieurs administrateurs en ce qui concerne la gestion journalière, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

17.3. Le Conseil peut également conférer à un ou plusieurs mandataires ou agents de son choix, tous pouvoirs spéciaux.

17.4. La Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'une personne ayant les pouvoirs spéciaux prévus à l'article 17 pour l'exercice de ces pouvoirs.

Art. 18. Intérêts des administrateurs.

18.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société, firme ou autre entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou agents de la Société ont des intérêts ou sont administrateurs, associés, agents ou employés de cette autre société, firme ou autre entité.

18.2. Tout administrateur ou agent ou employé de toute société, firme ou autre entité avec laquelle la Société contractera ou autrement engagera des affaires ne pourra pas à cause de cette affiliation avec cette autre société, firme ou autre entité, être empêché de délibérer et de voter ou d'agir sur ces affaires en relation avec ces contrats ou autre affaire.

18.3. Au cas où un administrateur ou agent de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur ou agent devra avertir le conseil de cet intérêt personnel et ne pourra pas délibérer ou faire partie d'un quorum ou vote à propos de cette transaction; cette transaction et cet intérêt d'administrateur ou d'agent seront portés devant la prochaine assemblée générale.

Art. 19. Indemnités et Responsabilités.

19.1. Sous réserve des dispositions de l'article 19.3. chaque administrateur, et autre agent, employé ou représentant de la Société sera indemnisé par la société et le devoir du Conseil sera de payer des fonds de la Société tous les dommages, charges, frais, pertes et dépenses qu'un administrateur, agent, employé ou représentant pourra encourir ou dont il peut devenir passible en raison d'un contrat qu'il a conclu ou d'un acte ou acte notarié fait ou omis par lui en tant qu'administrateur, agent, employé ou représentant, en relation avec toute action ou procès (y inclus des procès en relation avec les matières énumérées à l'article 19.3.(a)) qui ne sont pas couronnés de succès ou pour lesquels il y a une transaction, pourvu que dans ce dernier cas le conseiller de la Société soit d'avis que si le procès était allé à son terme, l'administrateur, l'agent, l'employé juridique ou représentant n'aurait pas été passible en relation avec une matière énumérée à l'article 19.3. (a) dans laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a agi en tant que tel ou du fait qu'à la requête de la Société il a été administrateur, ou agent d'une société, de laquelle la société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être entièrement indemnisé, ou de n'importe quelle manière pour la décharge de ses devoirs y compris les dépenses de voyage.

19.2. Sous réserve des dispositions de l'article 19.3 aucun administrateur, agent, employé ou représentant de la Société ne sera passible pour les actes, reçus, négligences ou défauts d'un autre administrateur, agent, employé ou représentant ou pour s'être joint à un reçu ou autre acte conforme ou pour une perte ou dépense occasionnée à la société par l'insuffisance ou le défaut de titre d'une propriété acquise sur l'ordre du Conseil, pour la Société ou l'insuffisance ou le défaut d'une valeur mobilière dans laquelle les fonds de la Société seront investis, ou d'une perte ou d'un dommage résultant de la faillite de l'insolvabilité ou d'un acte fautif d'une personne chez qui des devises, des titres ou effets seront déposés, ou pour une perte ou un dommage occasionné par une erreur de jugement ou une omission de sa part, ou pour toute autre perte, dommage ou infortunes quelconques qui se produisent dans l'exécution des devoirs relatifs à sa charge ou en relation avec eux.

19.3.

a) Un administrateur sera passible et ne sera pas indemnisé par la Société pour des pertes ou dommages:

(i) à la Société s'il est finalement jugé responsable dans un procès de négligence grave ou mauvaise gestion ou défaut; ou

(ii) dans la limite prévue par la loi mais pas plus, à la Société ou à des tierces personnes s'il est finalement jugé dans un procès que la perte ou le dommage ont résulté d'un manquement grave aux dispositions de la Loi ou de ces statuts à moins que l'administrateur n'ait pas participé à ce manquement, qu'aucune faute ne lui soit imputable et que l'administrateur communique le manquement à la prochaine assemblée générale.

(b) Si une partie de l'article 19.1. ou 19.2. était invalidée pour une raison quelconque ou si une loi modifiait l'étendue d'application de ces articles, les articles resteront néanmoins valables et exécutoires dans la limite où ils ne sont pas invalidés ou modifiés.

Art. 20. Commissaire aux Comptes.

20.1. La surveillance de la Société et la révision de ses comptes est confiée à un commissaire qui peut être le réviseur de la Société mais qui ne sera pas autrement associé à la Société.

20.2. Le commissaire sera élu par l'assemblée générale pour une durée expirant à la date de la prochaine assemblée générale et jusqu'au moment où son successeur est élu. Le commissaire restera en fonction jusqu'à sa réélection ou à l'élection de son successeur.

20.3. Le commissaire en fonction pourra être révoqué à tout moment par l'assemblée générale avec ou sans motif.

20.4. Si les conditions légales sont remplies, le commissaire sera remplacé par un «réviseur d'entreprises» à désigner par l'assemblée générale parmi les membres de «l'Institut des Réviseurs d'Entreprises».

Art. 21. Rémunération des administrateurs et commissaire. Les actionnaires réunis en assemblée générale peuvent allouer aux administrateurs et commissaire des émoluments fixes ou proportionnels et des jetons de présence à charge des frais généraux.

Chapitre IV**Année Sociale, Situation Financière, Attribution des bénéfices**

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale commence le premier du mois de janvier de chaque année et finit le dernier du mois de décembre de la même année.

Art. 23. Situation Financière.

23.1. A la fin de chaque exercice le Conseil préparera un bilan et compte de profits et pertes de la Société.

23.2. Les bilan et compte de profits et pertes seront établis conformément aux règles comptables généralement admises et requises par la loi applicable.

Art. 24. Approbation des Comptes.

24.1. L'assemblée générale se verra soumettre les rapports des administrateurs et commissaires et délibèrera sur et, en cas d'accord, approuvera le bilan et le compte de profits et pertes.

24.2. Après avoir adopté le bilan et le compte de profits et pertes, l'assemblée générale donnera, par vote séparé, décharge aux administrateurs et commissaires de tout engagement de la Société pour toute perte ou dommage résultant de ou relatifs à des actes ou omissions faites par les administrateurs et commissaires en toute bonne foi et sans négligence grave. Une décharge n'est valable que si le bilan ne contient pas d'omission ou d'information fautive ou erronée sur la marche réelle des affaires de la Société ou contient l'exécution d'actes incompatibles avec ces statuts sauf si les avis de convocation en faisaient expressément mention.

Art. 25. Attribution des bénéfices.

25.1. Le surplus renseigné dans les comptes, défalcation faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, constituera le bénéfice net de la Société.

25.2. De ce bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent destinés à alimenter la réserve légale. Ce prélèvement ne sera plus obligatoire lorsque le montant de cette réserve légale aura atteint le dixième du capital social souscrit. La distribution du solde du bénéfice net sera déterminée, après constitution d'une provision pour impôt, le cas échéant, par l'assemblée générale annuelle sur proposition du Conseil.

25.3. Cette attribution peut comprendre la distribution de dividendes, la création et le maintien de fonds de réserve et des provisions et la détermination du report à nouveau du solde.

25.4. Tout dividende fixé sera payable au lieu et place que le Conseil fixera. L'assemblée générale peut autoriser le Conseil à payer les dividendes en toute devise et, à sa seule discrétion, fixer le taux de conversion des dividendes dans la monnaie de paiement effectif.

25.5. Aucun dividende ne peut être déclaré par l'assemblée générale si la Société n'est pas à même de remplir les critères de liquidité fixés par l'article 72.3 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 26. Acomptes sur dividendes. Sous réserve des dispositions de la loi applicable au moment où le paiement est effectué, le Conseil est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Chapitre V**Dissolution et liquidation**

Art. 27. Dissolution. L'assemblée générale extraordinaire peut à tout moment décider de liquider la Société. L'assemblée générale extraordinaire déterminera la méthode de liquidation et désignera un ou plusieurs liquidateurs afin de réaliser les avoirs de la société et de régler les dettes de la Société. De l'actif net résultant de la liquidation des avoirs et du règlement des dettes, il sera prélevé un montant destiné au remboursement des actions libérées et non encore rachetées. Le solde sera distribué à parts égales entre toutes les actions.

Chapitre VI Généralités

Art. 28. Dispositions Légales. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi modifiée du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année financière commencera aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2001.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2002.

Souscription et libération

La Société ayant été ainsi constituée, les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) PALADIN LIMITED, prénommée, une action	1
2) BALTIC INVESTMENTS S.A., prénommée, douze millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	12.499.999
Total: douze millions cinq cent mille actions	12.500.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par BALTIC INVESTMENTS S.A., préqualifiée, moyennant un apport en nature consistant en:

- 100 actions du capital social de la société BALTIC OVERSEAS FINANCE S.A.;
- 100 actions du capital social de la société PATRAS HOLDINGS LTD;
- une créance d'un montant de GBP 50.078.585,- envers les sociétés BALTIC OVERSEAS FINANCE S.A. et PATRAS HOLDINGS LTD;
- des avoirs en banque d'un montant de GBP 37.126.854,-;

La valeur de cet apport en nature, qui s'élève à USD 122.645.915,- est affectée pour USD 25.000.00,- au capital de la Société et pour USD 97.645.915,- à un compte de prime d'émission.

En conformité avec les articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un rapport sur l'apport en nature en question a été dressé en date du 14 août 2001 par la FIDUCIAIRE MONTBRUN, S.à r.l., réviseurs d'entreprises à Luxembourg, lequel rapport, après signature ne varietur par les comparantes et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Ce rapport conclut comme suit:

«Conclusion

On the basis of the verifications described above, we do not have any remarks on the valuation of the contribution which corresponds at least to the number and the nominal value and the share premium of the shares to be issued.»

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement et que ces conditions en plus sont conformes aux provisions de l'article 27 de cette même loi.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à cinq.
- 2) Le nombre des commissaires est fixé à un.
- 3) Les administrateurs et le commissaire sont mandatés jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui doit avoir lieu en 2002.
- 4) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Michael Goddard, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 25-26, Albemarle Street, Londres W1X 4AD, Royaume Uni,
 - b) Monsieur Peter Conroy, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 25-26, Albemarle Street, Londres W1X 4AD, Royaume Uni,
 - c) Monsieur Steven Georgala, juriste avec adresse professionnelle au 35, rue de la Boétie, F-75008 Paris,
 - d) Monsieur David Harvey, administrateur, demeurant à Gibraltar, 2B Gardiners Road, Rock House, et
 - e) Mademoiselle Kristel Segers, administrateur de société, demeurant au 1, rue Henri Schnadt, L-1015 Luxembourg.
- 5) Est appelée aux fonctions de commissaire:
BDO LUXEMBOURG, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, une société avec siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
- 6) Le siège social de la Société est fixé au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Evaluation

Pour tous besoins le présent apport en nature a été évalué ensemble avec la prime d'émission à cinq milliards quatre cent vingt-neuf millions six cent quatre-vingt-un mille huit cent trente-deux (5.429.681.832,-) francs luxembourgeois.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de trois cent trente mille (330.000,-) francs luxembourgeois.

Droit d'apport

Etant donné que le présent apport en nature consiste en une part du transfert à différentes sociétés de la totalité du patrimoine (actif et passif) de la société BALTIC INVESTMENTS S.A., constituée dans l'Union Européenne, la société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit une exemption du droit d'enregistrement dans un tel cas.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Conroy, S. Georgala, M. Weinandy.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2001, vol. 131S, fol. 17, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff.(signé): Kerger.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2001.

M. Weinandy.

Signée par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

(54746/230/880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

PROJECT INFO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 179, route d'Esch.

STATUTS

L'an deux mille un, le dix-sept août.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch,

Ont comparu:

1.-EATON OVERSEAS Ltd, ayant son siège social à Nassau/Bahamas, Bolam House, King & George Street, ici représentée par Monsieur Nico Hansen, conseil fiscal, demeurant à L-5865 Alzingen, 45, rue de Roeser, en vertu d'une procuration générale dont une copie restera annexée au présente acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2.- Monsieur Nico Hansen, prénommé, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**Art. 1^{er}.**

Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de PROJECT INFO S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2.

La société a pour objet:

- le conseil, le marketing et la recherche de projets immobiliers;
- la gestion de ressources humaines;
- tous les travaux administratifs, ainsi que
- la prise de participations et la location.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

En général la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 3.

Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 4.

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5.

Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si tous ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée par la signature de l'administrateur-délégué ensemble avec un des deux autres administrateurs.

Art. 7.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9.

La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 10.

L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 13.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14.

La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 15.

La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2001.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2002.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- EATON OVERSEAS Ltd, prénommée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2.- Monsieur Nico Hansen, prénommé, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation du capital social

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (1.250.537,- LUF).

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 50.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1471 Luxembourg, 179, route d'Esch.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Deuxième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs:

a.- Monsieur Jean Graul, commerçant, demeurant à L-5320 Contern, 25, rue de la Forêt.

b.- Monsieur Jean-Paul Moes, employé privé, demeurant à L-7450 Rollingen/Mersch, 113, route de Luxembourg.

c.- Madame Nathalie Colienne, employée privée, demeurant à L-1471 Luxembourg, 179, route d'Esch.

Quatrième résolution

Est nommée commissaire:

FISOGEST S.A., ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée.

Cinquième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2007.

Sixième résolution

En vertu de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article six des présents statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur Jean Graul, prénommé, comme administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Hansen, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 21 août 2001, vol. 419, fol. 14, case 5. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 août 2001.

E. Schroeder.

(54747/228/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

ADVERTISING HOLDING GROUP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 100.000,-.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 59.782.

Extract of the resolution taken at the board of managers meeting held on april 20, 2001

The Board of Managers takes the resolution to transfer the address to 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

On behalf of

ADVERTISING HOLDING GROUP, S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2001, vol. 556, fol. 100, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54756/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

ADVISA SERVICES GmbH, Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 63.045.

Par décision des associés de la SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l., agent domiciliataire de la société ADVISA SERVICES GmbH.

- Nous déclarons par la présente la dénonciation du siège, 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg de la société ADVISA SERVICES GmbH, déjà notifiée aux administrateurs en date du 11 avril 2001.

Luxembourg, le 27 août 2001.

SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Agent Domiciliataire

C. Dax

Associé-Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2001, vol. 557, fol. 21, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54757/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 15.302.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2001, vol. 557, fol. 19, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2001.

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

J.-P. Everwijn

Administrateur

(54751/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 15.302.

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle

Il résulte de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social en date du 21 juin 2001, du rapport et de la décision du conseil d'administration de la société ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2000.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2000:

M. J.M.J. Kallen

M. D.R. Scheepe

M. J.-P. Everwijn

M. F.B. Deiters

Décharge accordée aux membres du conseil de gérance pour l'année 2000:

M. J.-P. Everwijn (jusqu'au 18 décembre 2000)

M. F.B. Deiters

Mrs E. Pirinu

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2000:
ERNST & YOUNG S.A.

2) Sont réélus administrateurs:

M. J.M.J. Kallen, M. F.B. Deiters jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle. M. J.-P. Everwijn est réélu administrateur jusqu'au 1^{er} septembre 2001.

Est élu administrateur à partir du 1^{er} septembre 2001 en remplacement de M. J.-P. Everwijn: M. R.J. Schol.

3) Sont réélus membres du conseil de gérance:

M. F.B. Deiters jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle,
Mrs M.E. Pirinu jusqu'au 1^{er} septembre 2001.

Est élu membre du conseil de gérance à partir du 1^{er} septembre 2001 en remplacement de Mrs M.E. Pirinu, M. R.J. Schol.

4) Réélection de ERNST & YOUNG en tant que commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

5) Du profit qui s'élève à EUR 476.033,-, un montant de EUR 12.411,- est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. J.-P. Everwijn
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2001, vol. 557, fol. 19, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54752/683/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

AQUA-REND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 26.567.

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2001, vol. 557, fol. 20, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2001.

Pour AQUA-REND
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
Agent Domiciliaire
J.-M. Gelhay / M. Vermeersch
Director / Fondé de pouvoir

(54762/034/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

AQUA-REND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 26.567.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire, tenue à Luxembourg, le 4 juillet 2001

L'assemblée générale ordinaire a décidé:

1. de ratifier les distributions de dividendes opérées sur les actions de distribution au cours de l'exercice clôturé au 31 mars 2001,

2. de réélire MM. Eric Nols, Pierre-Paul De Schrevel, Vincent Scarfo, Geert De Bruyne et Alain Léonard en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2002,

3. de réélire KPMG AUDIT en qualité de réviseur d'entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2002.

Luxembourg, le 24 août 2001.

Pour AQUA-REND
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
Agent Domiciliaire
J.-M. Gelhay / M. Vermeersch
Director / Fondé de pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2001, vol. 557, fol. 20, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54763/034/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

ALINE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 40.367.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2001 et avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social de la société a été converti de LUF 9.000.000,- en EUR 223.104,17.

Le capital social est dorénavant fixé à EUR 223.104,17 (deux cent vingt-trois mille cent quatre euros et dix-sept cents), divisé en 9.000 (neuf mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

Mme Romaine Lazzarin-Fautsch, fondé de pouvoirs, adr. prof. 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

M. Guy Baumann, attaché de direction, adr. prof. 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

M. Jean Bodoni, ingénieur commercial, adr. prof. 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

M. Guy Kettmann, attaché de direction, adr. prof. 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

et le commissaire aux comptes est Mme Myriam Spiroux-Jacoby, attaché de direction, adr. prof. 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 août 2001

Pour ALINE INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2001, vol. 557, fol. 20, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54759/006/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

A.P.M. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 40.105.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue le 15 mai 2001 que:

PricewaterhouseCoopers, représentée par Monsieur Dominique Robyns, a été réélue commissaire aux comptes.

Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire qui délibérera sur les résultats de l'exercice 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 556, fol. 75, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54761/267/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

ANINE, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 59.196.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 août 2001, vol. 557, fol. 14, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 9 août 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président;
- Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 28 août 2001.

Signature.

(54760/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

AREPO SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 71.386.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2001, vol. 557, fol. 22, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

Composition du conseil d'administration:

Tino Rampazzi, Président

Raymond Melchers, Vice-Président

Germain Trichies, Membre

Commissaire aux comptes:

KPMG, AUDIT Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2001.

Certifié sincère et conforme

AREPO SICAV

G. Trichies

(54764/746/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

**ASEC MANUFACTURING & SALES, Société par Actions Simplifiée,
(anc. ALLIEDSIGNAL CATALYSEURS POUR L'ENVIRONNEMENT SAS).**

Siège social: F-57190 Florange, Z.I. Ste Agathe.
Succursale: L-7416 Bascharage, route de Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2001, vol. 557, fol. 19, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2001.

DELOITTE & TOUCHE S.A.

(54765/799/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

**ASEC MANUFACTURING & SALES, Société par Actions Simplifiée,
(anc. ALLIEDSIGNAL CATALYSEURS POUR L'ENVIRONNEMENT SAS).**

Siège social: F-57190 Florange, Z.I. Ste Agathe.
Succursale: L-7416 Bascharage, route de Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2001, vol. 557, fol. 19, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2001.

DELOITTE & TOUCHE S.A.

(54766/799/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

BERO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 60.413.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 août 2001, vol. 557, fol. 14, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 27 juillet 2001 :

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 28 août 2001.

Signature.

(54772/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

BARTMORE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 77.502.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 11 septembre 2000 que Madame Fabienne Goffin a été nommée administrateur de la société, en remplacement de Monsieur John Seil, administrateur démissionnaire en date du 8 septembre 2000.

Luxembourg, le 22 août 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2001, vol. 557, fol. 18, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54768/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

BEIM DANTÉ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 61, rue des Martyrs.
R. C. Luxembourg B 25.092.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2001, vol. 556, fol. 85, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(54769/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

BELAIR ASSETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.
R. C. Luxembourg B 72.692.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 août 2001.

E. Schroeder

notaire

(54770/228/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

BETRESH S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée.
R. C. Luxembourg B 28.667.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 août 2001 et enregistrée le 14 août 2001

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Raymond Streicher, conseiller fiscal, demeurant à Bettange-sur-Mess (Luxembourg)
- Monsieur Jean-Bernard Zeimet, expert-comptable, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Nico Hansen, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg

Le mandat des administrateurs nouvellement nommés (MM. Jean-Bernard Zeimet et Nico Hansen) prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Nomination du nouveau commissaire aux comptes

- FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE (FISOGEST S.A.), 52, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes de la société BRETESH S.A.H. à compter du 14 août 2001.

Le mandat de commissaire aux comptes nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Transfert du siège social

A compter du 14 août 2001, le siège social de la société BRETESH S.A.H. est au 52, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 août 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2001, vol. 556, fol. 85, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54775/720/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

B.T. COMMUNICATION S.A., BENELUX TRADING COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 259, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 65.483.

—
Extrait des résolutions du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 7 août 2001

Conseil d'administration

Après avoir constaté la démission de Monsieur Horst Schneider préqualifié, de ses fonctions d'administrateur, l'assemblée générale a nommé avec effet immédiat Madame Myriam Schoepen, directrice administrative, demeurant au 46-9 rue des Pins, F-57070 Metz (France), aux fonctions d'administrateur de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2003 statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2002.

Administrateur-Délégué

Après avoir constaté la démission de Monsieur Horst Schneider, préqualifié, de ses fonctions d'administrateur-délégué, l'assemblée générale a nommé avec effet immédiat Madame Myriam Schoepen, directrice administrative, demeurant au 46-9 rue des Pins, F-57070 Metz (France), aux fonctions d'administrateur-délégué de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2003 statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2002.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2001, vol. 556, fol. 74, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54771/720/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

BROOK ROCK HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 71.136.

—
Par décisions d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 14 août 2001 et conformément à la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euro:

- l'euro est adopté comme monnaie d'expression du capital social avec effet au 1^{er} janvier 2001;
- le capital social de IEP 5.000.000,- est converti en EUR 6.348.690,39214;
- la valeur nominale des 5.000.000 d'actions émises est supprimée;
- le capital social est augmenté à concurrence de EUR 1.309,60786 pour être porté, sans émission d'actions nouvelles, de EUR 6.348.690,39214 à EUR 6.350.000,- par incorporation au capital d'un montant de IEP 1.032,- prélevé sur les bénéfices reportés;

- le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

a) en anglais:

The subscribed capital is set at EUR 6.350.000,- represented by 5,000,000 shares without a par value

b) en français:

Le capital souscrit est fixé à EUR 6.350.000,- représenté par 5.000.000 d'actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour **BROOK ROCK HOLDINGS S.A.**

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Grevenmacher, le 27 août 2001, vol. 168, fol. 64, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(54779/231/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

BROOK ROCK HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 71.136.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2001.

Pour la société

Signature

Le Notaire

(54780/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

BIEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 43.591.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2001, vol. 557, fol. 21, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 juillet 2001

L'assemblée reconduit les mandats d'administrateurs de Monsieur Pierre Schill et Madame Joëlle Lietz, ainsi que celui du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

Elle appelle aux fonctions d'administrateur Madame Denise Vervet, employée privée, 18A, bld de la Foire, L-1528 Luxembourg pour une même période.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2001.

Pour la société

Signature

(54776/506/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

BIFF AUTOWASH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 1, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 30.586.

Les associés:

- Monsieur Joseph Weisgerber, demeurant à Bascharage
- BOERLI S.A., représentée par Mme B. Moutrier
- CONSILIUM S.A., représentée par Mme B. Moutrier
- PARTINTER S.A., représentée par M. J. Molitor
- C.C.G., S.à r.l., représentée par M. N. Horsmans

ont décidé de transférer le siège social de la S.à r.l., BIFF AUTOWASH de 18, avenue de la Porte Neuve à Luxembourg à l'adresse 1, rue Philippe II à Luxembourg.

Luxembourg, le 30 décembre 1999.

J. Weisgerber / BOERLI S.A. / CONSILIUM S.A. / PARTINTER S.A. / C.C.G., S.à r.l.,

Signature / Signature / Signature / Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2001, vol. 556, fol. 47, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(54777/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

BOND-IT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 19, rue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 62.849.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2001, vol. 557, fol. 3, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(54778/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

CENDAR S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 68.268.

Extract of the resolution taken at the Board of Directors meeting held on May 10, 2001

The Board of Directors takes the resolution to transfer the address to 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

On behalf of CENDAR S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2001, vol. 557, fol. 4, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54787/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

CABRERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 31.278.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 556, fol. 75, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2001.

Pour la société

Signature

(54781/267/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

CABRERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 31.278.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2001 a décidé:

de remplacer les administrateurs démissionnaires Lars Graffner, ASTICUS A.B. et SWEDIUM B.V. par:

- IVG REAL ESTATE BELGIUM;
- IVG IMMOBILIEN GmbH;
- IVG HOLDING AG.

Les nouveaux administrateurs ont été élus pour une période de 6 ans.

Le conseil d'administration tenu en date du 27 avril 2001 a décidé:

de remplacer les administrateurs-délégués démissionnaires Lars Graffner et ASTICUS A.B. par:

- IVG REAL ESTATE BELGIUM.

Le nouvel administrateur-délégué a été élu pour une période de 6 ans.

Pour CABRERA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 556, fol. 75, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54782/267/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

CHAUSSURES DE SECURITE TUNISIE.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 77.347.

Extract of the resolution taken at the Board of Directors meeting held on June 29, 2001

The Board of Directors takes the resolution to transfer the address to 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

On behalf of CHAUSSURES DE SECURITE TUNISIE

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2001, vol. 556, fol. 100, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54788/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

CITRIX SYSTEMS CAPITAL AND FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: LUF 16,595,000,-.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 57.357.

Extract of the resolution taken at the Board of Managers meeting held on July 2, 2001

The Board of Managers takes the resolution to transfer the address to 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

On behalf of CITRIX SYSTEMS CAPITAL AND FINANCE, S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2001, vol. 556, fol. 100, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54792/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

CARL'S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.191.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2001, vol. 557, fol. 9, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2001.

Signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(54784/816/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

CARL'S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.191.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2001, vol. 557, fol. 9, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2001.

Signature.

(54785/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

CARL'S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.191.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2001, vol. 557, fol. 9, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2001.

Signature.

(54786/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

CADIMEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 54.329.

Extract of the resolutions taken at the postponed annual general meeting of May 15, 2001

- The co-option of Mr. Serge Krancenblum, M.B.A., 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, as a director of the company in replacement of Mr. Hubert Hansen who resigned is ratified. His mandate will lapse at the annual general meeting of 2001.

- Mr François Mesenburg, private employee, 95, rue Principale, L-6833 Biwer, Mr. Serge Krancenblum, M.B.A., 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, and FINIM LIMITED, are re-appointed as directors for a new statutory term of six years until the annual general meeting of 2007. FIN-CONTROLE S.A., 25 A, bld Royal, L-2086 Luxembourg, is re-appointed as statutory auditor for a new statutory term of six years until the annual general meeting of 2007.

Luxembourg, May 15, 2001.

For true copy

CADIMEX HOLDING S.A.

Signature / Signature

Director / Director

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2001, vol. 557, fol. 4, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54783/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

DHULAGIRI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 8, rue Bender.
R. C. Luxembourg B 66.444.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2001, vol. 557, fol. 3, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(54808/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

CHENVAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 52.029.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2001, vol. 557, fol. 10, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2001.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(54789/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

CHENVAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 52.029.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 17 août 2001

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de CHENVAL HOLDING S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2000;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000;
- d'affecter les résultats comme suit:

- perte à reporter: 26.605.704,- LUF

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 17 août 2001.

T. van Dijk

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2001, vol. 557, fol. 10, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Releveur ff. (signé): Signature.

(54790/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

CHENVAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 52.029.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 17 août 2001

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de CHENVAL HOLDING S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société suite à la perte réalisée pour 2000 excédant 50% du capital souscrit.

Luxembourg, le 17 août 2001.

T. van Dijk

Administrateur Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2001, vol. 557, fol. 10, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Releveur ff. (signé): Signature.

(54791/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

CORLO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 46.855.

Le bilan du 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2001, vol. 557, fol. 22, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le conseil d'administration

Signature

(54796/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

CLAMAX INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.186.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour la société

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(54793/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

CLEARSTREAM BANKING, Société Anonyme.

Siège social: L-2967 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 9.248.

Il résulte ce qui suit du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue à Luxembourg, le 23 juillet 2001:

- Monsieur Joachim von Eiberg est nommé au Conseil d'Administration pour une durée de 4 années.

Le Conseil d'Administration de la Société est actuellement composé des membres suivants:

André Roelants: Président

Pierre Ahlborn

Marc Hoffmann

Eric Hollanders

André Lussi: mandat suspendu

Gordon Sangster

Jean Thomazeau

Joachim von Eiberg

Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 91, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54794/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

CSAM INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 56.912.

Bilan au 31 décembre 2000

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2001, vol. 557, fol. 22, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

Composition du conseil d'administration

Henry Wegmann, Zürich

Raymond Melchers, Luxembourg

Agnès F. Reicke, Zürich

Joseph D. Gallagher, Londres

Jörg Schultz, Zürich

Tino Rampazzi, Zürich

Commissaire aux comptes

KPMG, AUDIT Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2001.

Certifié sincère et conforme

CSAM INTERNATIONAL FUND

G. Trichies

(54798/746/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

CLEARSTREAM INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2964 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 72.350.

Il résulte ce qui suit du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Londres, le 13 juillet 2001:

- Monsieur André Roelants a été nommé Administrateur-délégué.

Le Conseil d'Administration de la Société est actuellement composé des membres suivants:

Robert R. Douglass: Président

Werner G. Seifert: Vice-Président

André Roelants: Administrateur-délégué

Gerhard Barth

Andrew Bruce

Ernst-Wilhelm Contzen

Dominique Hoenn

Mathias Hlubek

Josef Landolt

André Lussi: mandat suspendu

Charles S. McVeigh

Jean Meyer

Lutz Raettig

Eberhard Rauch

Thompson M. Swayne

Renato Tarantola

Michel Tilmant

Joseph T. Willett

Gary Williams

Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 91, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54795/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

COSTRACO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 28.280.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2001, vol. 557, fol. 5, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Spécial Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2001.

Signature.

(54797/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

ENTREPRISE GENERALE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.769.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 décembre 1999

1. La cooptation de Monsieur Serge Krancenblum, employé privé, 23, avenue de Monterey, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Hubert Hansen, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

2. Est nommée Administrateur supplémentaire, Monsieur François Mesenburg, employé privé, L-6833 Biwer, 95, rue Principal. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Fait à Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Certifié sincère et conforme

ENTREPRISE GENERALE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2001, vol. 557, fol. 4, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54815/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

CUZINCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 9.709.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 août 2001, vol. 557, fol. 18, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2001

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président.
- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Rameldange.
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 28 août 2001.

Signature.

(54799/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

DAFOFIN ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 77.978.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2001, vol. 557, fol. 20, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2001.

Signature.

(54800/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

DAFOFIN TWO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 77.979.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2001, vol. 557, fol. 20, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2001.

Signature.

(54801/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

DAFOFIN THREE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 77.980.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2001, vol. 557, fol. 20, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2001.

Signature.

(54802/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

DAFOFIN FOUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 77.981.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2001, vol. 557, fol. 20, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2001.

Signature.

(54803/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

AGEMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 10.368.

Les comptes annuels aux 31 décembre 2000 et 1999, enregistrés à Luxembourg, le 24 août 2001, vol. 557, fol. 11, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2001

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé de renouveler pour la durée d'un an le mandat de tous les administrateurs de la société venus à échéance.

Suite à cette décision le Conseil d'Administration en fonction pendant l'exercice 2001 est composé comme suit:

- Vicomte Philippe de Spoelberch, administrateur de sociétés, demeurant à B-3150 Haacht
- Vicomte Olivier de Spoelberch, administrateur de sociétés, demeurant à B-5020 Namur
- Comte Christophe d'Ansembourg, administrateur de sociétés, demeurant à B-1050 Bruxelles
- Mme Marie de Vicq de Cumptich-Kluyskens, administrateur de sociétés, demeurant à B-1180 Bruxelles
- M. Thierry Masset, administrateur de sociétés, demeurant à B-1180 Bruxelles
- M. Paul Munchen, administrateur de sociétés, demeurant à L-2630 Luxembourg, Président
- M. Fons Mangen, Réviseur d'Entreprises, demeurant à L-9088 Ettelbruck

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de la COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour la durée d'un an.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

L'assemblée générale a décidé d'affecter le bénéfice de LUF 372.694.086 pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2000 comme suit:

Allocation à la réserve légale	18.634.704 LUF
Report à nouveau	354.059.382 LUF
	372.694.086 LUF

F. Mangen

Administrateur

(54474/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2001.

DAFOFIN FIVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 77.982.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2001, vol. 557, fol. 20, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2001.

Signature.

(54804/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

FAJA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2261 Luxembourg, 52, rue de la Vallée.
R. C. Luxembourg B 71.139.

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 16 mai 2001

Transfert de siège social:

Par une décision du Conseil d'Administration tenue en date du 16 mai 2001, le Conseil d'Administration de la société FAJA S.A., a décidé de transférer le siège social de la société du 16, rue de Nassau L-2213 Luxembourg au 52, rue de la Vallée L-2261 Luxembourg, à compter du 13 mars 2001.

Luxembourg, le 16 mai 2001.

Le Conseil d'Administration

D. Evrard / B. Gaspard

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2001, vol. 557, fol. 3, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54822/720/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

DAFOFIN SIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 77.983.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2001, vol. 557, fol. 20, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2001.

Signature.

(54805/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

DAMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 202, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 73.010.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations de la réunion du conseil d'administration du 4 juillet 2001 que le siège social de la société a été transféré au 202, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 juillet 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2001, vol. 557, fol. 14, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54806/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

DHM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 29.851.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2001, vol. 557, fol. 5, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2001.

Signature.

(54807/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

DOKUMENTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.
R. C. Luxembourg B 32.927.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2001, vol. 556, fol. 85, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(54809/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

FIALCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 69.419.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de tous tiers que:

- le siège social de la société à L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich, a été dénoncé avec effet immédiat;
- Vincent Linari-Pierron, Mike Erniquin, Guillaume Grange, pris en leur qualité d'administrateur de la société, ont démissionné avec effet immédiat.
- Mohamed Himma pris en sa qualité de commissaire aux comptes de la société, a démissionné avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2001, vol. 557, fol. 13, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54824/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

EDIFAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 72.257.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2001, vol. 557, fol. 23, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 août 2001

Les comptes clôturés au 31 décembre 2000 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2000.

Les mandats de Caroline Folmer, administrateur, Jean Lambert, administrateur-délégué, Patrice Yande, administrateur-délégué, et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux Comptes sont renouvelés jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

EDIFAC S.A.

Signature

Un mandataire

(54811/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

ENERGEX ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 30.245.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2001, vol. 557, fol. 18, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2001.

Pour ENERGEX ENGINEERING S.A.

Signature

(54813/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

EonTECH VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 81.442.

En date du 31 juillet 2001, les administrateurs de la société ont décidé de transférer le siège social de la société de 12, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, 4ème étage vers le 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2001, vol. 557, fol. 22, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54816/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

EonNTECH VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 81.442.

Conformément à l'article 5 point 10 de la loi du 23 décembre 1909, telle que modifiée par la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, il a été conclut une convention de domiciliation entre les sociétés:

BILLON ET ASSOCIES, Réviseurs d'Entreprises, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et;

EonTECH VENTURES S.A., société anonyme, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

La convention de domiciliation, datée du 31 juillet 2001, a été conclue pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 août 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2001, vol. 557, fol. 22, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54817/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

ELCS LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 17 août 2001 que:

Délibération

1. Le Conseil d'Administration nomme la société ELCS S.A., représentée par HARCOM S.A., représentée par Monsieur Willem Hardeman aux fonctions de Présidente, Administratrice-Déléguée.

Le Conseil d'Administration nomme Monsieur Jean-Paul Dullers aux fonctions d'Administrateur-Délégué et Directeur Technique.

2. Le Conseil d'Administration fixe les fonctions et les pouvoirs de signature comme suit:

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoirs de Signature</i>
ELCS S.A.	Présidente, Administratrice-Déléguée	Signature individuelle
Jean-Paul Dullers	Administrateur-Délégué et Directeur Technique	Signature individuelle
Francis Vandeput	Administrateur	Signature conjointe
Jean-Luc Jourdan	Administrateur	Signature conjointe

La société ELCS S.A., représentée par la société HARCOM S.A., représentée par Monsieur Willem Hardeman aura tous pouvoirs de signature individuelle dans la gestion journalière ainsi que dans les rapports avec les banques.

Monsieur Jean-Paul Dullers aura tous pouvoirs de signature individuelle dans la gestion journalière ainsi que dans les rapports avec les banques jusqu'à EUR 5.000,-.

Dans le cas contraire, Monsieur Jean-Paul Dullers aura les pouvoirs de signature conjointe.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2001, vol. 557, fol. 10, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54812/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

ENTREFLOR S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 66.090.

Extract of the Resolution taken at the Board of Directors Meeting held on April 27, 2001

The Board of Directors takes the resolution to transfer the address to 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg

On behalf of ENTREFLOR S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2001, vol. 557, fol. 4, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54814/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

FINALAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 77.409.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2001, vol. 557, fol. 21, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2001

L'assemblée reconduit les mandats d'administrateur de Monsieur Pierre Schill et Madame Joëlle Lietz pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

Elle appelle aux fonctions d'administrateur Madame Denise Vervaet, employée privée, 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et aux fonctions de commissaire aux comptes la FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une même période.

Luxembourg, le 29 août 2001.

Pour la société

Signature

(54828/506/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

TEAM PARTNERS GROUP (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 49, avenue de la Gare.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le vingt-deux août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) TEAM PARTNERS GROUP S.A., une société avec siège social au 25-27, rue de Tolbiac, F-75013 Paris, ici représentée par Maître Mario Di Stefano, avocat, domicilié professionnellement au 49, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 6 août 2001.

2) Monsieur Bernard Leng, Président-Directeur Général, demeurant au 2 bis, rue Fontaine Duclos, F-93160 Noisy-le-Grand, ici représenté par Monsieur Thierry Nowankiewicz, juriste, domicilié professionnellement au 49, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 6 août 2001.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leurs mandataires, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TEAM PARTNERS GROUP (LUXEMBOURG) S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la prestation de services d'ingénierie en informatique.

La Société peut en outre acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces, négociables ou non (y compris celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou communale), et tous autres droits s'y rattachant, et les exploiter par voie de vente, cession, échange ou autrement. Elle peut en outre procéder à l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

La Société peut émettre des obligations par voie de souscription publique ou privée et emprunter de quelque façon que ce soit conformément à la Loi. La Société peut accorder tous concours, prêts, avances ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe et substantielle.

Toute activité exercée par la Société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou des filiales ou succursales établies à Luxembourg ou ailleurs.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet. La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros (EUR), divisé en six cent vingt (620) actions d'une valeur nominale de cinquante (50,-) euros (EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'Assemblée Générale lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de mars à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 13. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 2001.

2) La première Assemblée Générale annuelle aura lieu en 2002.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) TEAM PARTNERS GROUP S.A., préqualifiée, six cent dix-neuf actions	619
2) Monsieur Bernard Leng, préqualifié, une action	1
Total: six cent vingt actions	620

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille (31.000) euros est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept (1.250.537,-) francs luxembourgeois.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui son mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille (60.000) francs luxembourgeois.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en Assemblée Générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Bernard Leng, Président-Directeur Général, demeurant au 2 bis, rue Fontaine Duclos, F-93160 Noisy-le-Grand, France,
 - b) Monsieur Olivier Bernard Ortin, directeur financier, demeurant au 36, rue Gabriel Peri, F-92300 Levallois-Perret, et
 - c) Monsieur Alain Toledano, ingénieur en informatique, demeurant au 29, avenue de la Ceinture, F-94000 Créteil.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
EURO REVISION S.A., une société avec siège social au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2007.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 49, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.
- 6) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, l'assemblée autorise dès à présent le conseil d'administration à nommer un administrateur-délégué chargé de la gestion journalière de la Société, lequel aura tout pouvoir pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Avertissement

Le notaire a attiré l'attention des comparants au fait que la Société doit obtenir une autorisation d'établissement de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que les comparants reconnaissent avoir reçu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leurs mandataires, ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Di Stefano, T. Nowankiewicz, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2001, vol. 131S, fol. 17, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2001.

A. Schwachtgen.

(54748/230/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

FAR EAST MEDICAL HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 65.530.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2001.

Pour la société

J. Seckler

Le Notaire

(54823/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

FINANZ UND INVESTITIONSGESELLSCHAFT FUER AFRIKA A.G. "F.I.G.A.", Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 20.253.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2001, vol. 557, fol. 5, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2001.

Signature.

(54829/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

EQUILEASE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 21.042.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 8 février 2001

Suite à la démission de Monsieur Michel Sellier, Monsieur Christiaan Van Steenberghe, Directeur, 23 Huldekens, B-2970 Schilde, a été coopté Administrateur en son remplacement. Il terminera le mandat de son prédécesseur venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Fait à Luxembourg, le 8 février 2001.

Certifié sincère et conforme
EQUILEASE INTERNATIONAL S.A.

D. Delahaye / F. De Cuyper

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2001, vol. 556, fol. 100, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54818/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

EQUILEASE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 21.042.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 25 avril 2001

La cooptation de Monsieur Christiaan Van Steenberghe, Directeur, 23 Huldekens, B-2970 Schilde, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Michel Sellier, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

Fait à Luxembourg, le 25 avril 2001.

EQUILEASE INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2001, vol. 556, fol. 100, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54819/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

EUROCONSORTIUM DE PLACEMENTS FINANCIERS (EPF) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 53.361.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 août 2001, vol. 557, fol. 14, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 11 juillet 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président;
- Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 28 août 2001.

Signature.

(54820/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2001.